

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 67 (1928)
Heft: 17

Rubrik: Lo vîlhio dèvesâ
Autor: [s.n.]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

PARAISSANT LE SAMEDI

Rédaction et Administration :

Imprimerie PACHE-VARDEL & BRON, Lausanne
PRÉ-DU-MARCHÉ, 9

Pour les annonces s'adresser exclusivement à

'Agence de publicité Gust. AMACKER
Palud, 3 — LAUSANNE

ABONNEMENT : Suisse, un an Fr. 6.—
six mois, Fr. 3.50 — Etranger, port en sus.

ANNONCES

30 cent. la ligne ou son espace.

Réclames, 50 cent.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.



JULIEN MONNET

Jeudi 26 avril, vers la fin du jour, Julien Monnet s'est doucement éteint dans sa 67^e année. Depuis longtemps déjà la maladie s'était emparée de son corps ; mais Julien Monnet qui, sous une apparence débile, possédait une forte volonté, ne voulait pas se laisser arrêter dans son activité ; il poursuivit sa tâche, péniblement, et ce ne fut, que terrassé par une syncope, qu'il s'alita, mais le mal avait fait toute son œuvre et notre ami se rendit compte que, plus jamais il ne pourrait reprendre sa place parmi nous. Il le savait si bien qu'en nous remettant, il y a trois semaines, son article pour notre journal, il nous disait : « Ce sera sans doute mon dernier article... mes dernières lignes. »

Perte immense pour le *Conteur Vaudois* que la mort de Julien Monnet. Ce journal, fondé par Louis Monnet une année après la naissance de son fils, il le vit grandir, il en fut de bonne heure un des collaborateurs et, à la mort de son père, il en assumait la direction avec Louis Favrat.

Dans notre prochain numéro une voix amie nous parlera, plus longuement que nous n'avons pu le faire aujourd'hui, de celui qui nous quitte, de cet ami courtois et bienveillant, modeste et sincère, dont nous garderons un beau souvenir.

L'administration et la rédaction du *Conteur Vaudois* prient la famille du regretté Julien Monnet, de croire à ses bien respectueux sentiments de sympathie.

NOS VIEILLES CLOCHES

MOUDON

(Suite et fin.)

On lit dans les *Manuaux* de 1654 : *Estant passé 100 livres de métal de la cloche de Notre Dame, es ordonné qu'au lieu de refondre celle du collège que l'on en fera une avec le métal qui soit plus grande que celle du dit collège, laquelle se mettra en lieu assuré pour la nécessité au temps advenir.*

C'est de la troisième cloche qu'il est ici question. Elle pèse 1900 kilogr. Elle donnait avant l'harmonisation le *ré naturel*, actuellement elle sonne le *mi bémol*. Elle était très épaisse, ce qui lui donnait un son de « cassoton » assez désagréable, qui s'est amélioré par l'harmonisation.

On lit à la circonférence du *cerveau* :

GARDEZ-VOVS, VEILLEZ ET PRIEZ
CAR VOVS NE SCAVEZ LE JOUR
NI L'HEURE. ST. MARC 13, V. 33.

Au milieu, sur une face :²

SPECTABLE DANIEL BVRNAT PASTEUR.
PIERRE TACHERON DIACRE. NOBLE
PHILIPPE DE STAVAYE SEIGNEUR DE
BYSSY ET MEXIERE ET CHASTELAIN.
LES HONORABLES BALTHAZARD BVRNAND
BANDERET. GASPARD NICATY SECRETAIRE.
PHILIPPE TROLLIET. SAMVEL BIZE. JEAN
DECRISTAZ. JD. DECREVEL. MICHEL NICOD.
PIERRE BIZE. DANIEL DEMIERRE. ALBERT DV
TOICT. TOVS CONSEILLERS. IO. F. OFFICIER.

Sur l'autre côté :²

NOBLE HUMBERT DE MOVLIN
CONSEILLER ET GOUVERNEUR
GABRIEL DVTOIT
PETI GOUVERNEUR.
JEHAN RICHENET DE VEVAY
MA FONDVE.

La quatrième cloche sonnant le *fa dièze*, elle a été abaissée au *fa naturel* et pèse 920 kilogr. C'est la cloche de midi, du réveil et du couvre-feu.

La circonférence du *cerveau* porte l'inscription :

J.-A. BURNAND.

En dessous les noms des membres des autorités civiles et ecclésiastiques alors en charge, entre autres ceux de :

SPECTABLE JEHAN BAPTISTE CLAVEL
PASTEUR ET DOYEN. NOBLE ET GENEUREUX
SIGISMOND DE CERIATT GENTILHOMME
SEIGNEUR DE BRESSONNAZ LIEUTENANT
BAILLIVAL ET CHASTELAIN. HONORABLE ET
VERTUEUX I. J. FROSSARD BANDERET. NOBLE
ET VERTUEUX I. L. CROUSAZ, SAMUEL IAYET.
etc., etc.

Et sur une des faces :

FAIT PAR MOY JEAN MARIZ DE BERTHOUS
FONDEUR. FAIT EN 1731.

La cinquième cloche est la plus petite. Elle pèse 500 kilogs et donnait primitivement la note la *bémol*. En 1893, elle a été ramenée à l'octave exact du bourdon, c'est-à-dire au *la bémol* surhaussé.

Fondue en 1763 par les sieurs Gillet, de Brenane (?) et G. Déonna de Genève, elle porte les noms d'Abraham Daniel Tacheron, châtelain, banneret et conseiller, Noble Frédéric de Cerjat, seigneur de Denezy, lieutenant baillival, Abraham Daniel Frossard, seigneur de Saugy, Jean Louis Panchaud et des autres conseillers en charge à cette date.

L'accord donné par ces cinq cloches est *ré bémol majeur*. R. C.

¹ Eglise à Moudon, démolie en 1718. Elle se trouvait dans la partie haute de la ville.

² Ces textes étant abrégés, nous les avons rétablis dans la mesure du possible.

Articles parus : Eclépens, 17 mars 1928 ; Les Clées, 28 janvier 1928 ; Montagny s. Yverdon, 3 décembre 1927 ; Montreux, 3 mars 1928 ; Morges, 31 mars 1928 ; Noville, 6 juin 1925 ; Penthaiz, 5 novembre 1927 ; Renens, 14 avril 1923 ; St Prex, 4 février 1928 ; Valleyres-sous-Rances, 18 février 1924 ; Vallorbe, 24 septembre 1927 ; Vaulion, 15 octobre 1927 ; Villote, 25 mars 1925 et 4 décembre 1926 ; Vuittet-bœuf, 31 décembre 1922 ; Vullierens, 7 avril 1928. — Nyon, 5 mai 1924.



QUE FAUT-TE FÈRE APPREINDRE A NOÛTRÈ BOUBO

AO dzor de vouâ, l'è ouïe que baille dâi cousin de savâi quin metî faut fère apprendre à noûtrè boubo. On sâ jamé se sant bon po çosse o po cein et quand l'ant justameint apprâ cein, betant la cliâ su la corniche et voudrant apprendre çosse. On sâ pas quemet fère. Lo bolondzî amerâi mî ître tapascillon, lo

tsapouè regrette rîdo de pas ître martsau et lo cordognî pète su lo metî et sè met à veindre dâi quartette. Tot cein, lè dâi coo que l'ant età mau menâ quand l'étant dzouvenu et que n'avant min d'écheint po lo metî que l'ao père z'et mère l'ao z'ant apprâ. Oro, on è pè suti. Lâi a dâi dzein que lâi diant l'*orientation professionnelle* et que pouan vo dere âo picolon lo metî que no faut. Respect po leu !

Vo vo rappelâde de clli petit craset que demorâve de l'autro côté de la granta golhie, dein lè z'Amérique. Pu pas vo dere se l'étâi cliique de la part d'amon âo bin cliique de la part d'avau. Dein ti lè casse l'étâi per lè. Son père lâi desâi adî : « Craset, que vâo-to apprendre ? » et li n'èin savâi pas mé que ma choqua. Po fini, son père l'eincliouè dein on pâilo ein lâi bailleint *onna pomma, on franc, et onna Biblia*. Voliâve lo laissi on petit moment ; du cein, l'âovretrâi la porta po vère que fasâi lo craset. Se liaisâi la Biblia, ein farâi on menistre ; se s'amusâve avoué lo franc, on lâi apprendrâi banquier ; se paumâve la pomma, l'étâi tot bon po païsan. Dinse, ce porrâi pas sè trompâ.

Quant l'ant dèseincliouè, l'ant trovâ lo petit craset, que l'étâi setâ su la *Biblia*, l'avâi met lo franc dein sa catseta et medzive la *pomma*.

Lo père l'a betâ dein la *politiqua*.

Vo vâide. On trouve adî quand on à suti. N'a rein qu'à guegnî bin adrâi lè bouïbo et on vâi à que sant bon.

Quand lo petit Bourdzet là revegnâi de sa première écoula l'autr'hi, s'è-te pas met à dere de clliâ croûio mot que lè bouïbo apprenant eintre leu : « Charrette ! » que crâio, âo bin on mot dinse. La mère Bourdzet ein a zu rîdo delâo et l'a de à son valet :

— Te sâ, Phelippe ! Te dis quie onna croûie raison. Se te mè djure de pas la redere, tè baillio onna pîce de dhî ceintimo, tota nôavo !

Lo valet l'a età d'accord et bete la pîce dein sa fatta, po s'atsetâ dâi trablette à la bise.

Sta mîma vèrâ, quand revint de l'écoula, fâ dinse à sa mère :

— Te sâ mère, vu pe rein mé dere : « Charrette ! » mâ i'è apprâi onn'otra raison que *vaut omète on franc cinquanta* !

Crâide-vo pas que stisse, foudrâi lâi appreindre Jui ?
Marc à Louis.

LE CHATEAU DES CLÉES

LE village des Clées, qui jadis était une petite ville, est situé sur la frontière qui sépare le canton de Vaud de la France et sur la pittoresque rivière de l'Orbe, traversée là par un ancien pont de pierre d'une seule arche très élevé au-dessus de la rivière que l'on voit à peine. Le château des Clées était placé sur une hauteur au-dessus du bourg ; il ne présente plus qu'un amas de ruines, la seule partie à peine habitable est une tour dans laquelle on peut au besoin enfermer des prisonniers ; le reste n'est plus que vastes décombres qui attestent cependant l'antiquité de cet édifice qui fut jadis une imposante forteresse.

Son nom était autrefois « Les Clefs », car on pouvait la considérer comme une des clefs de l'Helvétie. Son origine est très ancienne et très